

LA MAISON D'ÉDUCATION

DE MONTESSON

Le Conseil général de la Seine compte profiter du Congrès pénitencier international pour inaugurer avec solennité le nouvel établissement de Montesson. Les enfants n'y seront pas encore, cela est vrai, mais on aura terminé toutes les constructions; les aménagements généraux seront prêts, le mobilier même sera installé presque tout entier. Ce sera une belle excursion et une visite remplie d'intérêt.

Je suis allé récemment à Montesson: l'habile et obligeant architecte, M. Poussin, a bien voulu conduire lui-même ma visite.

La colonie forme un immense rectangle de 32 hectares (1). — Premier symbole de l'esprit qui doit présider à l'organisation de l'établissement, les murs sont bas! Rien ne dérobera aux étrangers la vue de l'intérieur; rien ne dérobera non plus aux pensionnaires la vue des jolis cotéaux dont ils vont être entourés.

Allons de la périphérie au centre. Tout autour de ce vaste espace, près des murs d'enceinte et du chemin de ronde, comme des sentinelles montant la garde, se succèdent douze solides et confortables maisons. Chacune de ces maisons comprend deux appartements séparés: l'un au rez-de-chaussée, l'autre à l'unique étage.

Après le premier coup d'œil jeté de loin, on est longtemps retenu par les constructions qui forment les organes essentiels et le cœur même de la colonie.

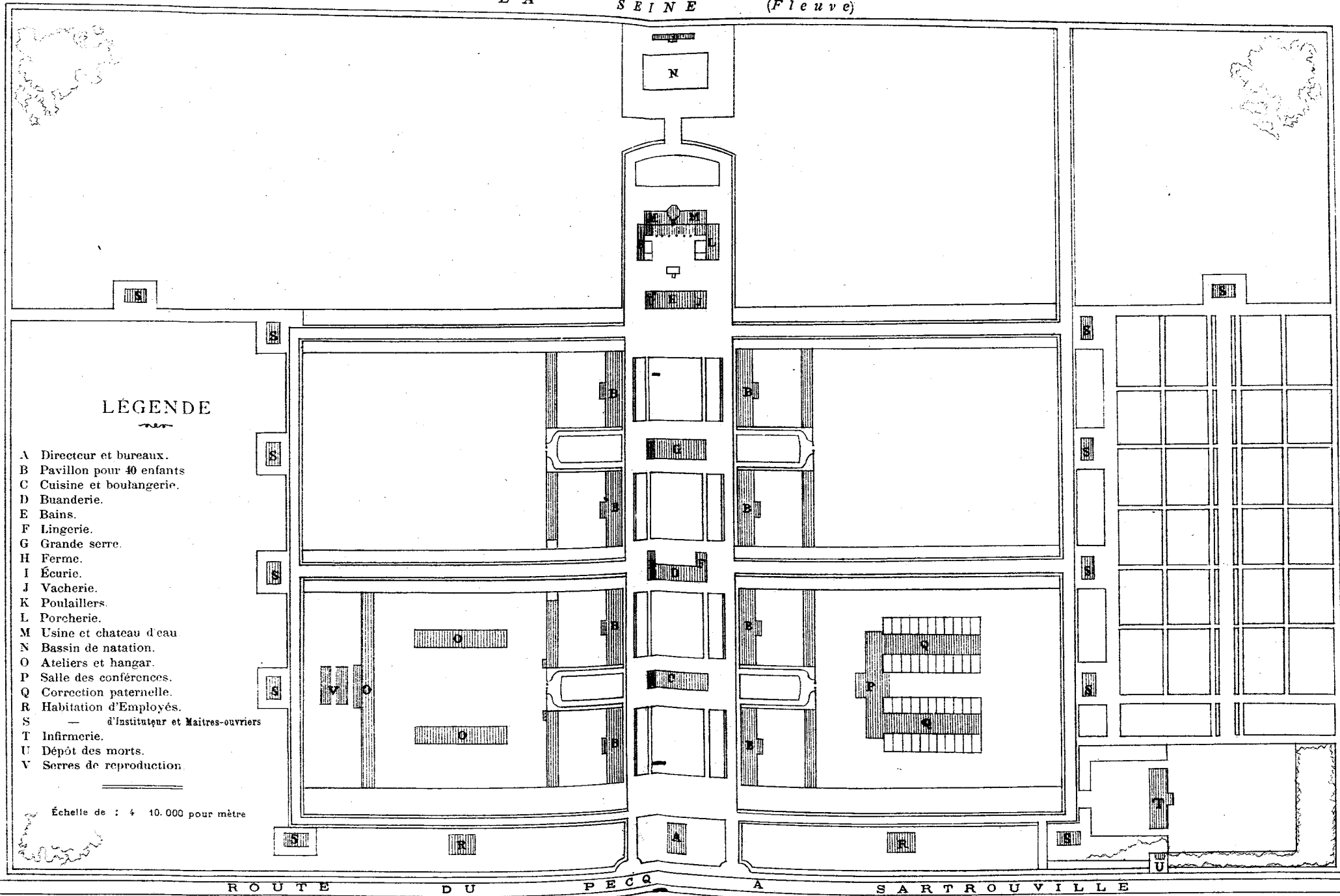
De chaque côté de l'axe central, sont disposés en face les uns des autres huit pavillons, bien isolés, composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage et devant contenir chacun 40 enfants.

Les personnes qui ont visité notre Mettray (et en Hollande le «Mettray néerlandais») se rappellent que, dans ces deux colonies, l'encadrement du terrain principal est ainsi composé: à droite et à gauche, les pavillons ou maisons de famille; à l'entrée du carré, la maison du directeur; au fond, la chapelle. L'espace in-

(1) Le grand côté, qui borde la Seine, a 700 mètres; l'axe central, perpendiculaire à la Seine, a 490 mètres.

COLONIE PÉNITENTIAIRE DE MONTESSON

L A S E I N E (F l e u v e)



LÉGENDE

- A Directeur et bureaux.
- B Pavillon pour 40 enfants
- C Cuisine et boulangerie.
- D Buanderie.
- E Bains.
- F Lingerie.
- G Grande serre.
- H Ferme.
- I Écurie.
- J Vacherie.
- K Poulailiers.
- L Porcherie.
- M Usine et chateau d'eau
- N Bassin de natation.
- O Ateliers et hangar.
- P Salle des conférences.
- Q Correction paternelle.
- R Habitation d'Employés.
- S — d'Instituteur et Maitres-ouvriers
- T Infirmerie.
- U Dépôt des morts.
- V Serres de reproduction.

Échelle de : 4 10.000 pour mètre

ROUTE DU PECQ A SARTROUVILLE

térieur est net, et tous les mouvements qui s'y opèrent peuvent être vus de l'autorité.

A Montesson, malgré l'ampleur beaucoup plus considérable de toutes les dimensions, on n'a point réservé de milieu vide et de champ de surveillance entièrement dégagé. L'habitation du directeur et ses bureaux (1) sont bien placés à l'entrée; il y a bien, au fond, un grand édifice, qu'à de longues distances on pourrait prendre pour une chapelle: c'est un château-d'eau surmontant divers magasins. Entre ces deux constructions, parallèlement à elles et perpendiculairement aux huit pavillons, sont deux bâtiments importants: l'un consacré aux cuisines, dépense, boulangerie, l'autre destiné à divers services, buanderie, bains, lingerie. On peut regretter que ces constructions se masquent ainsi l'une l'autre et remplissent en partie un espace qu'on eût préféré voir plus libre.

Si, après avoir franchi l'entrée principale, visité les pavillons, les cuisines, la buanderie, la grande serre, nous nous dirigeons à gauche (au Sud-Ouest), nous y trouverons comme la cité du travail manuel: vastes chantiers à l'air libre, hangars de cent mètres, ateliers pour les différentes industries du bâtiment (2).

Revenons ensuite sur nos pas ou faisons le tour du château-d'eau, pour nous diriger vers le Nord-Est: nous y rencontrerons une autre cité qui, bien qu'enclavée dans la colonie, est destinée à vivre séparément, de sa vie propre: c'est le quartier de la correction paternelle. Voici à peu près comment il est entendu et aménagé.

Dans un premier corps de bâtiment sont plusieurs pièces devant servir de lieu de réception des arrivants, de parlours cellulaires, de lingerie, de salle de bains (3). Puis se dresse une « Salle de conférences » avec une estrade en amphithéâtre: les murs seront décorés de fresques consacrées à l'histoire du travail. Toute la population de la colonie pourra y trouver place (4). Au delà,

(1) C'est dans ces bureaux que se tiendra le contrôleur (économe-régisseur). La maison du directeur contient également le logement du concierge.

(2) Ces splendides ateliers, vitrés, pavés en bois, et où la force motrice sera distribuée par une puissante machine à gaz, permettront l'apprentissage de la plupart des industries parisiennes, non seulement au point de vue pratique, mais encore au point de vue de la théorie de chaque métier. Le Conseil général entend construire là une véritable école professionnelle. Il espère, au moyen de cette instruction perfectionnée, compenser pour ces enfants l'infériorité que leur inflige leur condition pénale.

(3) Il y a six stalles de douches et deux baignoires.

(4) Y compris les enfants de la correction paternelle, qui ont 44 stalles cellulaires au bas de l'estrade.

se détachent, au rez-de-chaussée, deux couloirs parallèles, dont chacun dessert 22 cellules (1). Chaque cellule ouvre sur un jardinnet clos de murs tapissés de verdure avec une large grille permettant à l'air de circuler librement.

A quelque distance, au Nord, est un bâtiment qui, avec de plus grandes proportions, semble continuer la série des maisons destinées au personnel : c'est l'infirmerie, ayant, tout à côté d'elle, un petit édifice qui, espérons-le, ne servira pas beaucoup, « le dépôt des morts », avec salle de dissection...

Si je dis que, tout au fond de la colonie, non loin du chemin qui borde la Seine, on trouve un grand bassin de natation et une ferme, une vraie ferme avec ses dépendances obligées ; si j'ajoute enfin que d'un bout à l'autre s'allongent et serpentent des rails destinés à faire rouler partout les wagonnets portant l'alimentation... j'aurai fait une énumération complète, je crois, bien que sommaire, de cette magnifique colonie.

Certes, l'aspect général est appelé à s'embellir. Quand les trois serres auront donné de quoi fleurir les jardins si bien dessinés, qui enveloppent tout les corps du bâtiment ; quand auront grandi les haies vives d'épine, de fusain, de laurier-rose qui (sauf à la correction paternelle) doivent tenir lieu de murs de séparation, quand on aura assuré le succès définitif des « Normandies », des houblonnières et de la vigne qui doivent servir d'abord à l'éducation rurale d'une partie des enfants ; quand les trois mille arbres fruitiers déjà plantés auront commencé leur croissance, quand enfin les rosiers grimpants ou les espaliers auront garni les murs des pavillons ; oh alors ! l'œil sera de tout point charmé. Son contentement apaisera quelques regrets dont le visiteur d'aujourd'hui a peine à se défendre. Dans ces terrains encore nus, on trouve, par exemple que l'infirmerie est bien rapprochée du champ d'épandage, grâce auquel la colonie doit s'assurer à elle-même une fertilisation intensive du sol ; et on trouve que la morgue est également bien près de l'infirmerie, puisqu'elle est sous les fenêtres mêmes des chambres d'isolement. Mais l'architecte qui, mieux

(1) Chaque groupe de cellules à un surveillant. Il est d'ailleurs peu probable qu'elles soient toujours toutes occupées, car, à la Petite-Roquette, la moyenne des corrections paternelles est de 25 à 30 et le maximum reste entre 40 et 45. Aussi se servira-t-on des cellules non occupées comme cellules d'observation pour étudier le caractère, les mœurs, les aptitudes des nouveaux arrivants. L'organisation de cette période d'étude ne peut qu'être approuvée. (*Bulletin*, 1892, p. 785.)

que tout autre, sait *voir* son plan terminé, son œuvre achevée (1), nous explique comment la verdure des arbres purifiera tout, ombragera tout et ne laissera voir certaines choses qu'à demi.

Pénétrons maintenant dans quelques-uns des intérieurs les plus importants.

Les enfants de la correction paternelle seront absolument isolés.

Chacun aura sa « chartreuse » composée d'une large cellule et agrémentée, comme je l'ai dit, d'un petit jardin (de plain-pied) où il pourra respirer, travailler un peu la terre et, si l'époque et la durée de sa détention le permettent, faire pousser quelques fleurs, les arroser avec l'eau qu'on lui apportera sur sa demande. On a pris beaucoup de précautions pour que le reclus ne puisse rien gaspiller ni rien détériorer. Ainsi son bec de gaz est allumé par le couloir : la lumière lui arrive par une sorte de guichet, clos, en dedans, par une glace fixe, placée à la hauteur de la table de travail. Le plancher est ciré, mais, du côté du lavabo, le sol est dallé en carreaux de grès cérame. La table est mobile, mais la fenêtre ne peut être ouverte à volonté.

Dans le reste de la colonie, réservé aux enfants de l'article 66, et à des enfants dont seront soigneusement exclus les indisciplinés (2), les huit pavillons sont tous entièrement semblables les uns aux autres. Au rez-de-chaussée : une salle d'études, un réfectoire et, à chacune des extrémités, une salle de réunion, de lecture ou de jeu où les enfants pourront se trouver ensemble le soir (3) ; à l'étage, le dortoir, très clair, très aéré (4), avec des cellules à claire-voie, dont les portes demi-pleines peuvent toutes simultanément s'ouvrir à l'aide d'une poignée commandant toute

(1) L'infirmerie, située au Nord-Est, comprendra 20 ou 25 lits : elle est entourée de plantations serrées qui formeront plus tard un véritable bois.

(2) Montesson n'a aucunement le caractère d'une colonie publique. C'est une colonie *privée*, appartenant au département de la Seine et dont une Commission du Conseil général, présidée par M. Lucipia, a dressé le programme d'orthopédie morale. Le désir du Conseil serait, croyons-nous, de choisir ses sujets et de n'y recevoir que des enfants assez faciles pour qu'ils pussent, sans inconvénients, jouir de ce régime de faveur. La division des enfants se ferait ensuite en prenant pour base le caractère encore plus que l'âge.

(3) Dans ces deux salles de famille, analogues à celles qu'on trouve dans les établissements similaires de Suisse, les enfants pourront, le jour, recevoir la visite de leurs parents, le soir, entendre des conférences : en général, l'une des deux sera consacrée à la récréation, l'autre sera réservée à la lecture.

(4) Outre les vastes fenêtres, il possède des ventilateurs. Il est chauffé, comme le reste du pavillon, par un calorifère à air chaud. Ce mode de chauffage, très critiqué à l'étranger et même en France, est en usage dans tous les bâtiments, sauf à l'infirmerie et dans les cellules de la correction paternelle, où l'on a appliqué le chauffage à vapeur.

une rangée de chambrettes, les lavabos au milieu du dortoir et deux chambres de surveillants, dominant à peu près l'une une partie, l'autre une autre.

Ainsi, c'est de ce pavillon que sortiront les 40 enfants pour aller à leurs ateliers respectifs; c'est là qu'ils reviendront pour manger, pour étudier, pour passer le temps que ne leur prendra pas le travail manuel. Il faut louer le Conseil général d'avoir adopté (partiellement au moins) ce principe de la maison de famille, qui a donné depuis si longtemps de si bons résultats aux deux Mettray, à Red-Hill (en Angleterre), à Düsselthaler et à la Rauhe-Haus (en Allemagne). Reste à savoir si ce principe sera appliqué correctement et de manière à en tirer l'action morale qu'il comporte.

Dans les établissements que j'ai cités, la maison de famille a plutôt un nombre moindre de pensionnaires. J'en ai vu qui ne consentaient pas à mettre ensemble plus de 15 à 18 garçons. Puis surtout, chacun de ces groupes avait à sa tête un chef responsable, demeurant là, vivant là, s'enquérant sans cesse de ce que chaque enfant devenait, même aux heures et dans les exercices où il n'était plus sous sa garde immédiate. A Düsselthaler, on m'a montré un homme qui venait de passer ainsi trente ans dans la même maisonnette avec des générations de pupilles.

A Montesson, la surveillance me paraît devoir réaliser sur le régime de nos colonies publiques un progrès à coup sûr remarquable. Pour 364 enfants (1), on aura 24 contremaîtres ou instituteurs. Ce sera un surveillant pour 15 pensionnaires, proportion à laquelle, en France, nous ne sommes guère accoutumés. Elle ne sera pas excessive, eu égard aux grands espaces et aux nombreux recoins ombragés et fleuris qu'il s'agira de ne pas perdre de vue. Cette proportion n'en est pas moins très louable. Mais voici la question que jeme pose : Est-ce que les deux surveillants qui coucheront dans les pavillons s'y succéderont à tour de rôle, un soir ou deux par semaine, ou une semaine de loin en loin, je suppose, pour aller ensuite passer le reste du temps en famille dans une des douze maisons disséminées sur les chemins de ronde ? Y aura-t-il ainsi un roulement et un va-et-vient qui feront que la responsabilité s'émiettera et se dispersera au lieu de se concentrer ? Je le crains ; mais, si cela était, les trois quarts du bénéfice à retirer de ce bel ensemble de constructions et de ces habiles aménagements, seraient, à mes yeux, très compromis.

(4) Huit pavillons à 40 enfants et 44 enfants de la correction paternelle.

Reste la question la plus grave. En se promenant dans cette colonie si riche en aspects flatteurs et où l'on épuise toutes les inventions d'une architecture savante et pratique, on cherche la chapelle. *Il n'y en a pas !* Cependant la loi même (non pas le règlement de l'Administration, mais la loi) ordonne que les pupilles reçoivent « une éducation morale, religieuse et professionnelle ». Où la religion trouvera-t-elle asile ? Où le culte pourra-t-il être célébré ? On m'a dit : « Il y a la salle des conférences ; le dimanche, on pourra la prêter, si on la demande. »

Sans doute, les protestants, qui ne croient pas que le lieu du culte ait besoin d'être lui-même consacré, pourront se contenter de la salle des conférences et parler devant les fresques municipales. Les catholiques pourront-ils accepter ces conditions ? Il ne le semble pas. Nous verrons ce qui adviendra, de même que nous verrons plus tard, si on veut bien recommencer à nous la donner, la proportion des rechutes ou récidives.

Car enfin, c'est toujours là qu'il faut en revenir. C'est beaucoup de faire que l'enfant prenne plaisir à rester dans un milieu commode et gai. C'est beaucoup qu'il y reçoive une éducation scolaire et une instruction professionnelle qui l'arment pour les luttes de la concurrence. Mais il serait meilleur encore de l'armer pour la lutte contre lui-même et contre les mauvais instincts résultant de sa première éducation.

C'est pourquoi au sortir de cette visite, dans laquelle j'admire très sincèrement l'architecte qui, avec deux millions et demi, a fait tant de prodiges, je ne puis m'empêcher de m'écrier : « Oh ! l'humble maisonnette de Düsselthaler ! Oh ! la petite maison Suisse aux contrevents verts, et où l'on ne veut pas plus de soixante enfants, subdivisés par familles de dix ou douze ! Oh ! le directeur et la directrice mangeant au réfectoire avec leurs élèves ! Ils ont abaissé la récidive à 2 et demi pour cent. Est-il sûr que l'on puisse contempler de pareils résultats du haut de la salle de conférences de la belle colonie de Montesson ? »

Henri JOLY.